

Montréal, le 21 juin 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

À **Tous les participants**

Objet : **Demande du Transporteur relative à l'ajout d'une section à
735-161 kV au poste de la Chamouchouane et d'une ligne
d'alimentation à 161 kV
Dossier de la Régie : R-4147-2021**

La Régie de l'énergie (la Régie) souhaite porter à votre attention que, conformément à l'article 34 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, lorsqu'un participant dépose une pièce sous pli confidentiel, celle-ci doit être accompagnée, lorsqu'il est possible de le faire, d'une version caviardée.

Dans le cadre du présent dossier, la Régie note que des versions caviardées n'ont pas été déposées pour les pièces B-0036 et B-0040, ni pour les pièces C-AHQ-ARQ-0012 et C-AHQ-ARQ-0015. La Régie comprend toutefois que le caviardage pour les pièces de l'intervenant est tributaire de celui du Transporteur.

C'est pourquoi la Régie demande au Transporteur de déposer une version caviardée des pièces B-0036 et B-0040 **d'ici le 25 juin 2021 à 12 h** et l'AHQ-ARQ devra déposer **d'ici le 29 juin 2021 à 12 h** une version caviardée de ses documents ci-dessus mentionnés.

Enfin, la Régie se questionne sur l'inclusion, dans la demande de confidentialité, des renseignements en lien avec les taux d'inflation spécifiques, tel qu'exprimé à la pièce B-0027 aux pages 7 et 8, ainsi qu'au tableau 3.4 de la pièce B-0033. L'affirmation solennelle de monsieur Mario Albert déposée au dossier ne couvre pas spécifiquement les taux d'inflation spécifiques et la Régie souhaite comprendre les motifs pour lesquels le Transporteur requiert cette confidentialité afin de se prononcer sur le respect des critères prévus à cet égard. Elle demande au Transporteur de déposer ces motifs **au plus tard le 25 juin 2021 à 12h**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/ml